



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du vendredi 29 mars 2019**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Fabrice Erval (SARP), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Thomas Watrin (SUEZ RV OSIS), Claude Moreau (Rivard), Alexandre Giudicelli (SUEZ RV OSIS), Gilles Giora (IDETEC), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Guy Eveilleau (SARP), Loïc Durandeu (SUEZ RV OSIS), Bernard Nucci (Malezieux), Stuart Harwood (PBS/S3C), Emmanuel Roche (ORTEC), Boris Dréant (SARP), Florence Mignot (SARP), Yves Pajot (KAERCHER), Eric De France (Malézieux), Damien Becquet (APLICA), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Daniel Berthe .

Samantha Foulon, Charles Le Boulanger, Alban Rimbault (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

David Peralta (Assainissement 81), Olivier Taxil (Fayence Assainissement), Philippe Meyer (SGA MEYER), Jean-Jacques Bonnefond (Suez RV Osis Sud-Est) pouvoir à Yann Madeline, Christine Bérard (CB Conseil), Jean-Luc Robin (SODI SARP), André Rouet (La THP) pouvoir à Yann Madeline, Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Laurent Barbieri (Malezieux), Marc-Olivier Houel (SARP), Claude Blanc (APLICA), Odon Willaume (SAS Willaume), Gilles Carvalho, Emmanuel Parent (MPE) pouvoir à Christine Bérard, Yves Madeline (GEIDE), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest).

Invités : Sylvie Frantz, Philippe DRESIN

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 8 janvier 2019
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: social, communication, amiante
- 3- Travaux des syndicats
- 4- Point sur les commissions fédérales et le S3C
- 5- Congrès et Salons
- 6- Etat financier
- 7- Questions diverses

Yann Madeline présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10h20.

1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 8 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

2-1 Social

Yann Madeline propose d'aborder les dossiers fédéraux en commençant par le point social. Fabrice Erval présente les travaux paritaires en deux points :

➤ Les NAO pour 2019

Fabrice Erval précise que les négociations ont commencé le 6 février 2019.

Lors de cette réunion, les organisations syndicales ont fait les demandes suivantes :

- « - *Suppression du coefficient 160 (déjà demandé précédemment),*
- *augmentation générale de 2,5 % des salaires minima et des éléments de salaires.*
- *indemnité départ à la retraite (même calcul que pour le licenciement).*
- *embauche d'un chauffeur au coefficient minimum de 200.*
- *mise en place d'une commission pour la revalorisation des classifications (Niveaux, échelons et coefficients).*
- *astreinte, plus obligatoire à partir de 55 ans, à la demande du salarié.*
- *mise en place d'une prime conventionnelle pour la médaille du travail ».*

Dans le sens de la décision du Conseil d'Administration du 8 janvier 2019, les membres du CODIR, réunis le 26 février 2019, ont souhaité confirmer la cible d'augmentation des salaires minima à 1,8%, en précisant que ce serait avec ou sans accord, et accompagnée d'une augmentation plus significative sur les indemnités d'astreinte.

Ainsi, à la dernière réunion paritaire du 20 mars 2019, il a été proposé de porter à signature un avenant n°32 à la CCN AMI, prévoyant :

- une augmentation des salaires minima conventionnels de 1,8% au 1er mars 2019 au lieu du 1er avril habituellement,
 - une augmentation de 2,20% de l'indemnité de repas qui passe donc de 9 euros à 9,20 euros (au 1er avril 2019) et qui correspond à la limite légale d'exonération,
 - une augmentation de 10% de la prime de nuit passant donc de 5,54 euros à 6,09 euros (au 1er avril 2019), la limite légale d'exonération étant fixée à 6,60 euros,
 - les astreintes sont revalorisées de manière significative à hauteur de 10% afin de renforcer leur attractivité et de répondre par la négative aux organisations syndicales quant à la suppression de l'obligation des astreintes pour les plus de 55 ans.
- Le montant des astreintes s'élève donc à 69,05 euros pour celles réalisées pendant le repos hebdomadaire et à 125,64 euros pour celles réalisées pendant les heures non ouvrées de la semaine civile (7 jours), et ce, à compter du 1er avril 2019.

Enfin, une ouverture à négociation sur les classifications et les coefficients est, à nouveau, envisagée.

Il est précisé aux membres du Conseil d'Administration que l'avenant est ouvert à signature jusqu'au 29 mars 2019. La CFDT, FO et l'UNSA (organisations syndicales de salariés représentant 61%, en termes de représentativité syndicale) ont d'ores et déjà signé le texte. Quant à la CGT et à la CFTC, ces derniers ont refusé explicitement de signer l'avenant.

Après un délai de 15 jours permettant l'exercice du droit d'opposition des syndicats, le texte sera applicable aux entreprises adhérentes à la FNSA. Et, par la suite, son extension sera demandée afin qu'il soit applicable à toutes les entreprises de la profession.

➤ **OPCO et rapprochement de branches**

Fabrice Erval poursuit sur les questions sociales en abordant le sujet des OPCO et du rapprochement de branches. En effet, il informe les membres du Conseil d'Administration que, le 26 mars 2019, la Ministre du Travail a fait part, à l'ensemble des branches, du projet, à court terme, de réduction du nombre de branches à 100 (avant 2020) au lieu de 250 environ, aujourd'hui. Ce courrier est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration.

L'objectif énoncé ainsi que le travail des derniers mois sur la question du choix de l'OPCO pour la branche amèneront donc la commission sociale à étudier quelques points importants, à commencer par les possibilités de rapprochements avec d'autres branches, dans le but de conserver l'autonomie de gestion de la nôtre. A ce titre, Fabrice Erval liste les différentes branches considérées comme proches de l'assainissement et de la maintenance industrielle et indique pour chacune d'entre elles le rattachement possible en terme d'OPCO :

- FEDEREC
- FNADE
- FEDENE
- FP2E
- FF3C
- CS3D

Parmi elles, seules les deux dernières branches semblent rejoindre l'OPCO qui serait désigné pour la branche AMI (arrêté de désignation en cours de publication). Il est à noter que 3 adhérents de la FNSA sont communs avec le FF3C, aussi, une prise de contact sera prochainement envisagée.

Par ailleurs, les nombreux échanges développés ces derniers mois lors des réunions d'information liées à cette réforme de la formation professionnelle, ont souligné la convergence des réflexions entre la Chambre Syndicale des 3D (CS3D) et la FNSA, à commencer par le travail sur l'attractivité de nos métiers. Dans ce sens, la CS3D est venue se présenter, et, présenter ses activités, accompagnée de quelques représentants des organisations syndicales de salariés, lors des réunions paritaires du 20 mars dernier. Ces échanges ont permis de faire un constat commun, notamment en matière de formation professionnelle, qui viendra probablement à être approfondi si la désignation, par arrêté ministériel, de l'OPCO « entreprises de

proximité », pour la branche assainissement et maintenance industrielle, se confirme. Cet OPCO ayant été désigné, par accord, pour la CS3D.

Par ailleurs, les critères que sont la formation professionnelle et l'apprentissage apparaissent comme les critères déterminants en matière de rapprochement de branches. Ainsi, les travaux de la commission sociale sur les classifications, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et l'attractivité des métiers de la branche, deviennent, de ce fait, prioritaires.

Enfin, Fabrice Erval insiste sur l'importance, pour le suivi des travaux envisagés, de répondre aux questionnaires envoyés par la FNSA aux entreprises adhérentes pour établir le bilan social 2018 de la branche, qui sera par ailleurs, présenté en réunions paritaires, le 24 juin 2019.

Yann Madeline félicite le travail des membres de la commission sociale notamment pour les négociations sur les salaires minima conventionnels pour 2019. Et remercie Fabrice Erval pour le bilan exposé relatif aux travaux de la commission.

2.2 Communication FNSA

Yann Madeline passe la parole à Alban Raimbault pour exposer, aux membres du conseil d'administration, les différents axes de réflexion de la FNSA sur le sujet de la communication interne et externe.

Alban RAIMBAULT présente l'ensemble des dispositifs de communication envisagés lors d'une réunion d'un groupe de travail ad hoc qui s'est déroulée en début d'année. Il aborde en première partie, la communication externe de la FNSA, puis, en seconde partie, la communication interne.

➤ Communication externe

▪ Salons

- POLLUTEC 2018

Alban Raimbault fait un retour sur le salon Pollutec pour lequel l'angle fédéral est privilégié, correspondant ainsi à l'esprit du salon. Il précise que l'organisation logistique adoptée (service avec petits fours et boissons) est un réel succès dans l'objectif de fluidité et de disponibilité des permanents et permet de privilégier les échanges avec les adhérents.

- CARREFOUR DE L'EAU 2019

Il poursuit avec le carrefour de l'eau qui prend de l'importance au fil des années. Il précise aux membres du Conseil d'Administration qu'il est important, aujourd'hui, de mobiliser les élus FNSA autour de cet événement. De ce fait, la FNSA compte agrandir le stand afin de présenter des pitches de 5/10 mn sur les métiers, techniques, etc ...

- Réseaux sociaux

Alban Raimbault indique que, dans un premier temps, afin d'optimiser l'utilisation des réseaux sociaux, les permanents de la FNSA (SF et AR) seront formés par un spécialiste.

- Vidéo

Afin de viser une population jeune (16-25 ans), Alban Raimbault précise que le message se doit d'être décalé, innovant, moderne, pour capter l'attention et attirer vers les métiers de l'assainissement, éventuellement porté par un You tubeur et avoir une résonance significative sur la toile pour toucher le public-cible.

- **Communication interne**

- Adhérents :

Alban Raimbault poursuit sur la communication interne destinée aux adhérents. L'objectif est de valoriser les adhérents de la FNSA qui sont l'ADN de la profession (Interviews, seconde activité, traçabilité des échanges pour avoir un suivi enrichi). Il est donc envisagé la mise en place d'un blog (en lien avec le site FNSA) ainsi qu'un forum pour chacun des syndicats afin d'être plus réactif, de pouvoir consulter les adhérents d'une manière plus directe et de créer des discussions autour d'une problématique, avec des réponses entre professionnels.

- Communication FNSA/SYNDICATS

Il poursuit en précisant que des ajustements sont à effectuer pour fluidifier davantage l'information en interne. Un travail de synthèse des travaux des différentes commissions de la FNSA, et, des travaux du CODIR ayant vocation à être enrichis par des retours des professionnels concernés, sera effectué pour être partagé vers les différents relais que sont les administrateurs des Conseils d'Administration des syndicats. Un lien plus direct sera mis en place avec des « personnes-ressources » au sein de ces conseils et des délégations régionales afin de créer un circuit vertueux de l'information.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et passe la parole à Samantha Foulon pour le sujet de l'amiante.

2.3 AMIANTE

Samantha Foulon fait un premier point sur l'hygiène immobilière. Les fiches récapitulantes des modes opératoires ont été revues et devraient être bientôt finalisées, ainsi qu'un guide mode d'emploi.

Elle poursuit ensuite par un second point sur le curage des réseaux horizontaux. Quatre conventions de partenariat ont été mises en place : avec Nantes Métropole (signée), Grand Chambéry (signée) le SMEA (signée également), le Grand Lyon (en projet, rencontre à Lyon le 22 juin dernier) et l'EPFL Lorraine (Etablissement foncier public de Lorraine en contact avec Bernard NUCCI pour une convention de partenariat sur des chantiers test en hygiène immobilière). Ces conventions actent la

mise à disposition des ouvrages, le partage des données ainsi que l'accord sur les protocoles utilisés lors des chantiers tests.

Samantha Foulon fait un retour aux membres du Conseil d'Administration sur la rencontre avec Nantes Métropole lors du carrefour de l'eau au mois de janvier dernier. Cette rencontre a été l'occasion de faire un point d'étape sur la convention de partenariat. Par ailleurs, ce salon a favorisé un échange sur le même sujet avec la métropole de Rennes, un projet de convention de partenariat est donc à l'étude.

Enfin, Samantha Foulon termine en indiquant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a pris contact avec la FNSA afin d'échanger sur le sujet du repérage d'amiante et du curage des réseaux d'assainissement dans le cadre d'un complément aux travaux concernant l'arrêté qui devrait être publié en fin d'année (travaux AFNOR).

De son côté, le Syffa précise que les chantiers tests entamés avec les membres du SNEA doivent se poursuivre dans les mois qui viennent.

Enfin, Guy Eveilleau propose de relancer une communication externe à destination des adhérents de la FNSA dans le but de les solliciter pour des chantiers tests.

Dans le même sens, l'ASTEE propose d'utiliser sa lettre mensuelle à destination de plus de 16 000 collectivités pour faire un appel à contribution en vue de multiplier les chantiers-test.

Yann Madeline remercie Samantha Foulon, Guy Eveilleau et Claude Moreau pour leurs interventions.

3- Travaux des syndicats

Yann Madeline passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

➤ SNEA

En l'absence de Daniel Flamme, Alban Raimbault prend la parole pour le SNEA.

Ce dernier fait état des sujets en cours au sein du syndicat, notamment la mise en place d'une réunion d'information sur les filières agréées, dans le nord, le 1^{er} avril prochain.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration soulignent l'importance de préparer un courrier type à destination des préfectures afin de rappeler, aux entreprises en infraction, la nécessité de faire respecter des dispositions législatives et réglementaires en matière d'agrément. Il est précisé que c'est ainsi le rôle de la FNSA de défendre les intérêts de ses adhérents, afin d'éviter à ces derniers de se mettre dans une situation délicate.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault pour ce retour sur les travaux du SNEA.

➤ **SMI2D**

Yann Madeline laisse la parole à Charles Le Boulanger pour le SMI2D.

Ce dernier précise que la date du prochain Conseil d'Administration est prévue le 22 mai 2019. L'ordre du jour est en cours de finalisation, suite aux retours des questionnaires envoyés aux adhérents du SMI2D concernant les projets des travaux futurs du syndicat.

Enfin Charles Le Boulanger précise qu'une réunion concernant la charte rinçage sera organisée le 10 avril prochain. Sur ce sujet, un questionnaire a aussi été envoyé aux adhérents afin de recenser les points de difficultés.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger pour toutes ces précisions.

➤ **SYNCRA**

Yann Madeline donne la parole à Gilles Giora pour les travaux du Syncra.

Gilles GIORA présente les sujets en cours et notamment la publication et la diffusion des Fascicules 70-1 et 71.

Il informe les membres du Conseil d'Administration qu'une réunion de la commission Technique devrait prochainement être fixée pour travailler sur les CCTP types en lien avec le fascicule 70-1.

Enfin Gilles Giora apporte des précisions quant au projet de signature, par le SYNCRA, de la charte Réseau Qualité mise en place par l'ASTEE.

Yann Madeline remercie Gilles Giora pour son intervention.

➤ **SYNABA**

Yann Madeline invite Alban Raimbault, en l'absence de Christine Bérard, à présenter les sujets en cours au SYNABA.

Alban Raimbault informe les membres du Conseil d'Administration que 6 nouveaux bureaux d'études ont adhéré au SYNABA depuis le début de l'année 2019.

Enfin, il précise qu'actuellement, les travaux du SYNABA portent essentiellement sur les CGV, devis et factures types.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault pour ces précisions.

➤ **SYFFA**

Yann Madeline donne la parole à Charles Le Boulanger en l'absence d'André Rouet.

Charles Le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration que les industriels ELOY WATER et PREMIER TECH ont rejoint le SYFFA. Ces deux entreprises ont demandé aux administrateurs du SYFFA de valider la position commune qu'ils ont adoptée sur la révision :

- d'un arrêté concernant la procédure d'agrément des ANC
- du DTU 64.1 sur les bonnes pratiques en ANC

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger.

➤ **APLICA**

Damien Becquet présente les travaux en cours pour APLICA.

Ce dernier précise qu'APLICA a aujourd'hui 75 adhérents et informe les membres du Conseil d'Administration des travaux effectués au niveau européen.

Yann Madeline remercie Damien Becquet et propose de passer aux travaux des commissions.

4 Travaux des commissions

4.1 Commission technique et sécurité

Yann Madeline passe ensuite la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

Daniel Berthe revient sur la recommandation R502 intitulée « Pompage de déchets à l'aide de combinés hydrocureurs » qui a fait l'objet d'une circulaire FNSA.

En effet, il rappelle que la FNSA a participé en 2017 et 2018 à une réflexion sur ce sujet avec la direction des risques professionnels de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), la branche de la chimie et celle de l'eau et de l'assainissement. Et dans le même ordre d'idée qu'une nouvelle réflexion portera dorénavant sur le nettoyage sous pression, au mois d'avril prochain.

Daniel Berthe poursuit sur le sujet du groupe de travail « Obturateurs » réuni le 20 février dernier pour travailler sur la version 2 du document martyr. Une version 3 est en préparation pour la prochaine réunion du 2 avril.

Par ailleurs, il précise aux membres du Conseil d'Administration que le contenu du Livret d'accueil FNSA a été examiné le 27 février. Il s'agit notamment d'une réflexion sur la mise à jour et l'ajout de pages manquantes, puis, de la prise de contact avec des imprimeurs afin d'estimer le budget pour la réalisation d'un support papier.

Enfin, il est précisé que les référents du SNEA ; Daniel FLAMME et David PERALTA seront régulièrement informés des travaux de ces groupes de travail.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe.

4.2 Commission Qualitass

Daniel Berthe poursuit et présente les travaux de la commission Qualitass.

Daniel Berthe indique aux membres du Conseil d'Administration que la Commission d'attribution s'est réunie le 27 février pour l'examen des dossiers de candidatures.

Il convient de rappeler que 80 % des entreprises concernées sont inscrites dans la démarche (soit 119) et 70 % des entreprises sont à jour (soit 104). Cela représente donc 8 505 salariés. Et les audits sont programmés avec l'auditrice externe Dominique BELAYGUE.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe.

4.3 S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)

Stuart Harwood présente les travaux du S3C.

Il précise qu'un partenariat avec pôle emploi et l'APAVE a permis de faire passer des sessions de formation avec 50 % de réussite.

Stuart Harwood ajoute que, suite à l'accord signé, à la Nouvelle Orléans, le 1^{er} novembre 2018, entre le S3C, le SIR et WJTA pour fixer les principes fondamentaux pour la mise en œuvre sécuritaire du jet haute pression, une date devrait être fixée rapidement pour signer un accord définitif avec le SIR.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood.

5. Organisation du Congrès de la FNSA pour 2019 et prochains salons

5-1 Congrès FNSA pour 2019

Yann Madeline soulève la problématique de la présence ou non des constructeurs au prochain FNSA expo. En effet, ces derniers n'ont pas encore fait part de leur volonté définitive d'y participer. Par conséquent, dans l'attente de leurs retours, la question se pose de maintenir ou non le congrès de la FNSA aux Sables d'Olonne, ville définie au départ pour l'organisation de FNSA expo. Le prochain CODIR du 14 mai émettra un avis définitif sur cette question.

A cette occasion, Yann Madeline, précise qu'une autre problématique importante se pose concernant la volonté actuelle et future des constructeurs, et principalement des sociétés HUWER/HYDROVIDE et RIVARD, de procéder à une augmentation tarifaire significative des véhicules.

Yann Madeline insiste donc sur l'importance de prévoir rapidement une réunion, composée de membres représentatifs de la profession, ayant pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les deux sociétés sur ces questions essentielles pour les adhérents de la FNSA et permettant de leur faire un retour concret, dès que possible.

5-2 salons

Concernant les prochains salons, Charles Le Boulanger prend juste le temps de faire part aux membres du Conseil d'Administration de la participation de la FNSA au salon « Fête des Métiers, de l'Orientation et de l'Alternance » organisé par le Medef, au Parc Floral, le 17 avril prochain. Ce sera l'occasion, d'étudier l'approche, par les jeunes, des métiers de la branche AMI.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger pour ces précisions.

6. Bilan financier 2018

En l'absence de Philippe Maillot, Yann Madeline fait un point sur les comptes de la FNSA qui sont sur le point d'être clôturés pour 2018.

Enfin, au regard du prochain calcul de la représentativité de la FNSA prévu par la loi, Samantha Foulon indique aux membres du Conseil d'Administration le retro planning applicable, à savoir : une publication des arrêtés de représentativité en 2021, soit un

dépôt de dossier de demande de représentativité de la FNSA en octobre 2020, donc un décompte des adhérents à la FNSA pour 2019 ayant versé une cotisation au plus tard en mars 2020, avec un décompte des effectifs salariés des entreprises arrêté au 31 décembre 2018.

Ainsi, il est rappelé l'importance de répondre au questionnaire social envoyé par la FNSA, aux entreprises adhérentes, qui permettra de recenser, avec précisions, les effectifs salariés de la branche assainissement et maintenance industrielle.

7. Questions diverses

Yann Madeline et les membres du Conseil d'Administration accueillent Sylvie Frantz et Philippe Dresin afin de les remercier pour leur collaboration, ces dernières années au sein du SYFFA et de la FNSA.

Yann Madeline remercie tous les intervenants et les participants à ce Conseil d'Administration et sans autre point à l'ordre du jour, lève la séance à 13H.

